

## À PROPOS DU CIMETIÈRE

A l'origine situé autour de l'église, le cimetière a été déplacé en 1852 à l'entrée du bourg, sur un emplacement offert à la commune par la famille Durier-Murcier. Devenu trop étroit, il a d'abord été étendu en 1935 sur sa partie Est grâce à une parcelle échangée avec Monsieur Daniel Andro, ainsi que deux parcelles vendues par Madame Veuve Goutaudier et Mademoiselle Marie-Louise Murcier, puis, en 1978, par la création du « nouveau cimetière » adjacent, sur une parcelle achetée à Madame Florence Charrondière ainsi qu'une autre cédée par Monsieur Antoine Cherblanc en échange d'une concession.

Sur sa partie la plus ancienne, chacun de nous, parcourant ses allées, peut se rendre compte que nombre de sépultures sont en très mauvais état, tombées en désuétude, probablement à cause d'une extinction de descendance. A sa création, un emplacement pouvait être acquis pour une durée de 30 ans ou à perpétuité, ce qui explique le délaissement de certains caveaux. Désormais, l'obtention d'une place se fait pour une durée de 30 ou 50 ans maximum, renouvelable évidemment...

Le nouveau cimetière se remplit régulièrement et son emplacement ne permet plus aucune extension. C'est pour cette raison que le Conseil Municipal a créé une commission chargée de répertorier les sépultures pour lesquelles la concession n'a pas été renouvelée ou celles dont l'état évoque l'abandon par les familles.

Afin de pouvoir récupérer ces emplacements, comme la Loi l'autorise, nous avons procédé à un affichage sur chacun des caveaux concernés afin que les familles puissent se manifester auprès de la mairie et éventuellement renouveler leur concession. Nous tenterons, pour les cas où personne ne se serait manifesté, de remonter à une possible descendance des défunts. Au terme de tout un processus imposé et strictement encadré, il sera procédé au démantèlement des caveaux abandonnés et à la mise en ossuaire des restes récupérés et inventoriés. Nous avons signalé également aux familles concernées, les sépultures qui, bien qu'en règle vis-à-vis de la commune, se trouvent dans un état inquiétant et nécessiteraient un travail de maçonnerie.

Nous espérons que la démarche engagée par la municipalité nous permettra de pérenniser notre cimetière pour de nombreuses décennies.

A noter: vous trouverez le tarif des concessions à la fin de votre bulletin municipal.

